

Avril 2010



منظمة الأغذية
والزراعة
للمأمور المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Panama (Panama) 26 - 30 avril 2010

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LA PRODUCTION AGRICOLE, FORESTIÈRE ET HALIEUTIQUE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dirige les efforts internationaux visant à éradiquer la faim et la malnutrition. Elle a pour mission principale d'améliorer les niveaux nutritionnels, de promouvoir la productivité agricole et de contribuer à l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales. Selon la définition de la FAO, l'agriculture englobe la sylviculture, la pêche, l'aquaculture et l'élevage.

2. À cet effet, la FAO apporte une assistance technique aux pays membres de la région et, en particulier, aux plus vulnérables d'entre eux, afin de renforcer leur capacité à atténuer l'impact négatif du changement et de la variabilité climatiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Or, il faut non seulement faire face à l'augmentation de la population et de la demande d'aliments et d'autres produits agricoles, mais assurer aussi la gestion durable des ressources naturelles. Grâce à son expérience multidisciplinaire dans l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'aquaculture et l'élevage, la FAO favorise une approche intégrée de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

3. Au cours des 50 dernières années, la population mondiale a connu la plus forte augmentation de son histoire et compte aujourd'hui 6,5 milliards de personnes. En 2050, la production agricole devra avoir la capacité de nourrir 9,2 milliards de personnes et de créer des revenus et des emplois, ainsi que d'assurer les services essentiels des écosystèmes et de faire face aux effets du changement climatique au niveau mondial et régional.

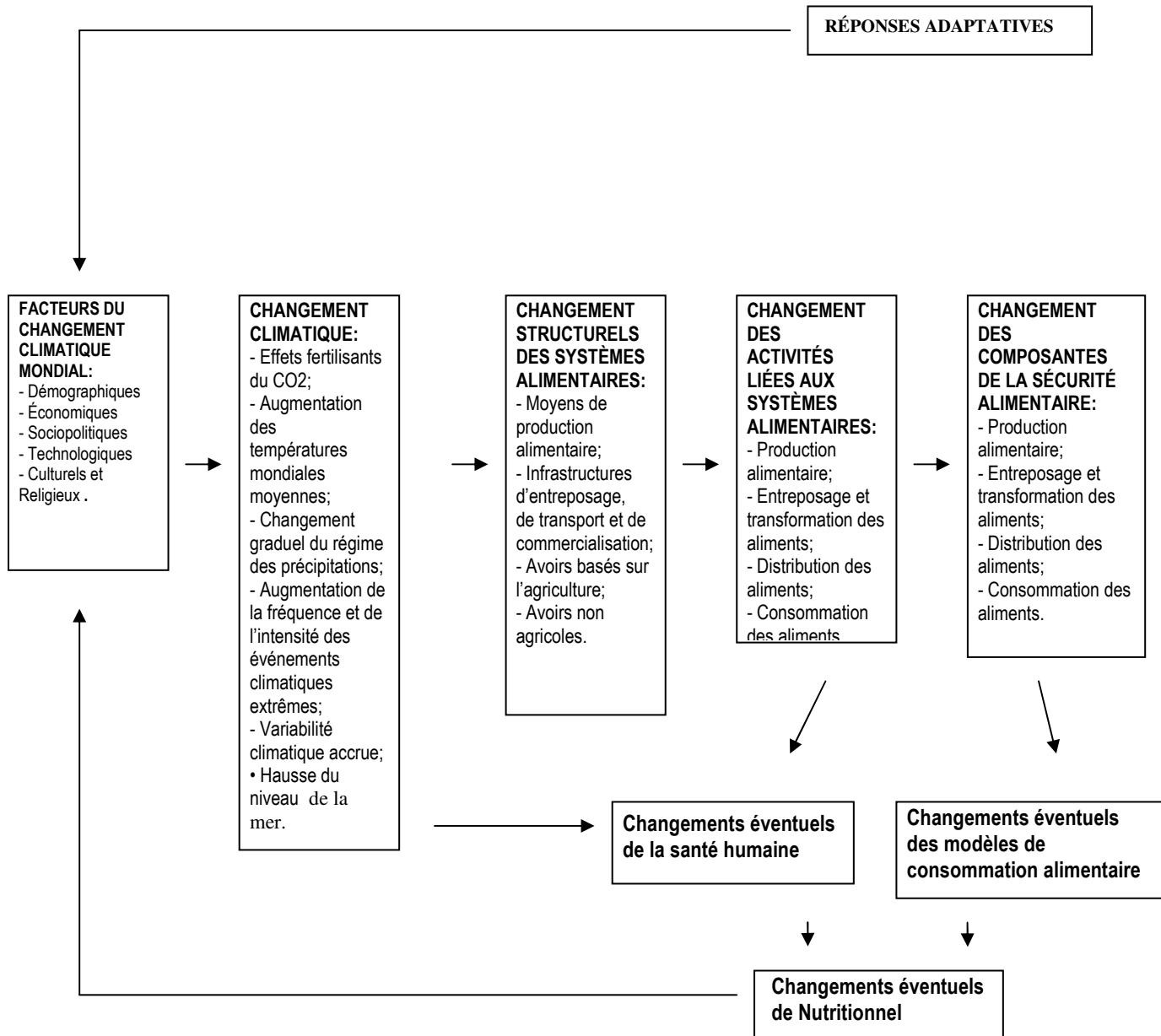
4. L'agriculture n'est pas seulement victime du changement climatique; elle en est aussi une des causes. L'agriculture, la sylviculture et les autres formes d'utilisation des terres sont en effet à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

5. Des études mettent en relief l'importance du contexte institutionnel parmi les facteurs contribuant à atténuer ou au contraire à agraver les effets du changement climatique (graphique 1). Comme il ressort de ces travaux, la dépendance des pays en développement à l'égard des importations de produits alimentaires et le contexte socioéconomique dans lequel se produisent les changements climatiques sont plus importants pour la sécurité alimentaire que les changements biophysiques, si bien que les politiques joueront un rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté (CEPAL, 2009).

GRAPHIQUE 1: CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



6. Dans la plupart des pays d'Amérique latine, l'agriculture occupe une place de premier plan en raison de la contribution qu'elle apporte au PIB, à l'emploi, aux exportations et au dynamisme de l'économie en général. De plus, le secteur agricole continue de jouer un rôle fondamental en produisant les aliments destinés à satisfaire la consommation intérieure et à garantir la sécurité alimentaire de la population, spécialement dans les pays à bas revenu. En raison de la dépendance des activités agricoles à l'égard du climat, ce secteur est un des plus vulnérables au changement climatique.

7. Comme le constate le quatrième rapport d'évaluation du GIEC¹, l'Amérique latine et les Caraïbes étant une région aux caractéristiques agroécologiques très diverses, les rendements de certaines cultures, notamment le soja et le blé, et dans une proportion moindre, le maïs, augmenteront probablement dans les zones tempérées (par exemple, le sud-est de l'Amérique du Sud). On prévoit également que sous l'effet du stress thermique accru et du dessèchement des sols, la productivité n'atteindra plus que le tiers de ses niveaux actuels dans les régions tropicales et subtropicales, où les cultures sont actuellement proches de leur limite de tolérance à la chaleur. D'autre part, une augmentation de la salinité et de la désertification des terres agricoles est à craindre dans les zones arides (centre et nord du Chili, côte péruvienne, nord-est du Brésil), augmente. (Tableau 1). Il est par conséquent essentiel que les propositions et les stratégies relatives à l'adaptation au changement climatique prennent en considération la diversité des agroécosystèmes propres à chaque sous-région d'Amérique latine et des Caraïbes.

TABLEAU 1: Quelques effets importants du changement climatique sur l'agriculture, les forêts et les écosystèmes: origine et probabilité.

Changements climatiques	Probabilité	Effets
Jours et nuits plus chauds ou moins froids et fréquence accrue des jours et nuits chaudes dans la majorité des zones terrestres.	Pratiquement certain	Augmentation des rendements dans les milieux froids, diminution dans les milieux chauds et insectes nuisibles plus nombreux.
Fréquence accrue des périodes/vagues de chaleur dans la majorité des zones terrestres.	Très probable	Diminution des rendements dans les zones chaudes par suite du stress thermique et de l'augmentation des incendies non maîtrisables.
Fréquence accrue des précipitations intenses dans la majorité des zones terrestres.	Très probable	Dégâts aux cultures, érosion des sols, impossibilité de cultiver les terres en raison de leur saturation hydrique.
Augmentation du nombre de zones touchées par la sécheresse.	Probable	Dégradation des terres, baisse des rendements, dégâts aux cultures et impossibilité de cultiver, augmentation de la mortalité du bétail et risque accru d'incendies non maîtrisables.
Augmentation de l'activité cyclonique tropicale intense.	Probable	Dégâts aux cultures, arbres abattus par le vent et dégâts aux récifs coralliens.
Augmentation de l'incidence des marées extrêmement fortes (non compris les tsunamis)	Probable	Salinisation des eaux d'irrigation, des estuaires et des systèmes d'eau douce.

Source: Adapté du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2007

L'agriculture se prête à une action précoce, cruciale pour l'atténuation des effets du changement climatique

8. L'agriculture est une source importante d'émissions de gaz à effet de serre, avec 14% des émissions mondiales, dont 74% sont imputables aux pays en développement. Lorsqu'on y ajoute les changements d'affectation des terres dont elle est à l'origine, y compris la déforestation (dans laquelle l'agriculture joue un rôle important), ce chiffre augmente passablement. Entre 1990 et 2005, les émissions d'origine agricole ont augmenté de 32% dans les pays en développement et l'on prévoit qu'elles continueront de croître. La réduction et l'élimination des émissions provenant de ce secteur, parallèlement à la garantie de la sécurité alimentaire et à la promotion de

¹ GIEC: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

la croissance économique, devront s'insérer dans un effort mondial qu'il est urgent d'entreprendre afin d'atteindre l'objectif final énoncé à l'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le potentiel d'atténuation technique du secteur agricole est important et concerne à proportion de 74%, les pays en développement. Le GIEC et les indicateurs financiers mondiaux soulignent que l'ampleur des défis liés à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre exigera la réduction des émissions issues de l'agriculture, de la sylviculture et des autres affectations des terres (AFOLU)², dans toute la mesure où cela sera durablement possible, en attendant que les nouvelles technologies deviennent économiquement viables. L'action est possible et l'inaction n'est pas permise.

L'agriculture est porteuse de mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans les pays en développement (NAMA)⁴

9. Les mesures d'atténuation appropriées au niveau national constituent un point d'entrée important que les pays en développement pourraient utiliser pour contribuer aux efforts d'atténuation. Dans beaucoup de pays en développement, l'agriculture qui est extrêmement sensible au climat, représente souvent le secteur économique principal et recèle des possibilités techniques et économiques considérables pour l'atténuation des émissions. Dans de nombreux cas, les mesures d'atténuation d'origine agricole présentent des avantages mutuels améliorant la productivité et la résistance de l'agriculture et contribuant ainsi à la sécurité alimentaire, au développement durable et à l'adaptation. De ce fait, l'atténuation provenant du secteur agricole présente un degré élevé de pertinence pour l'élaboration de mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans les pays en développement. L'inclusion de l'agriculture dans ces mesures peut aussi contribuer à compenser l'exclusion actuelle de la plupart des formes d'atténuation de nature agricole du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

10. D'autre part, le contexte de l'élaboration de mesures d'atténuation appropriées au niveau national offre la possibilité d'étudier des mécanismes de financement novateurs, assortis d'objectifs plus souples, de flux financiers multiples et de programmes de financement/incitation à l'intention des producteurs ruraux, y compris les petits propriétaires. Certaines formes d'atténuation d'origine agricole caractérisées par des coûts immédiats d'investissement et de transaction ou des risques élevés, pourraient s'avérer financièrement peu attractives pour les marchés internationaux, mais le financement public pourrait se justifier sur la base de la présomption que ces activités augmentent considérablement la production agricole et réduisent la vulnérabilité à l'égard du changement climatique.

11. En outre, la diversité des capacités et des situations selon les pays semblerait indiquer l'éventuelle nécessité d'adopter des objectifs échelonnés dans le temps, de manière à faciliter la transition vers des modes de développement durable à faibles émissions. Une première étape pourrait consister à établir un climat de confiance, à créer des capacités et à élaborer des stratégies nationales, la création de capacités, l'assistance technique et les incitations financières étant appuyées par des financements publics, provenant éventuellement d'un fonds fiduciaire multidonateurs qui utiliserait les recettes tirées de la vente aux enchères de crédits. À terme, il serait possible d'acheter des réductions d'émissions provenant de projets pilotes. Ces réductions d'émissions ne seraient pas utilisées à des fins de conformité, mais pour acquérir de l'expérience et montrer aux agriculteurs que les services environnementaux peuvent être rentables. Une étape intermédiaire pourrait amorcer la mise en œuvre de stratégies, l'élaboration de projets et, si la situation nationale le permettait, l'application de mesures d'atténuation sectorielles, à l'aide de fonds publics et de méthodes simples. Les pays possédant ou acquérant les capacités ou les savoirs nécessaires pourraient évoluer vers une comptabilisation plus précise de la réduction des émissions, vers l'utilisation des incitations offertes par les mécanismes du marché et des systèmes de mesure, rapport et vérification plus robustes et assortis de mesure de protection, de manière à

² AFOLU: Sigle anglais pour Agriculture, Forestry and Other Land Uses.

⁴ NAMA: Sigle anglais pour Nationally Appropriate Mitigation Action

préserver l'intégrité sociale et environnementale. Cela pourrait alors conduire à un mécanisme d'échanges de carbone dans le cadre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national pour la réduction/élimination des émissions afin de tirer parti des investissements et des capacités d'innovation du secteur privé, ainsi qu'à la création éventuelle de systèmes de plafonnement et d'échange des droits d'émissions nationales dans les pays en développement, lorsque la situation nationale le permet.

Adaptation à la situation et aux capacités des pays

12. Les mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans le secteur agricole varieront selon le pays et devront être adaptées à la situation et aux capacités nationales. Par exemple, les mesures d'atténuation comportant des avantages mutuels élevés en matière de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de renforcement de la résistance des systèmes de production agricole seront importantes dans les zones où la production agricole marque le pas, en particulier lorsque une grande partie de la population ou de l'économie en dépend. L'agriculture est contrainte à produire plus afin de répondre aux besoins alimentaires croissants liés à l'augmentation de la population, ce qui donne lieu à des pressions pour la conversion des terres à l'agriculture et accélère leur dégradation, contribuant ainsi à l'augmentation des émissions. L'adoption de pratiques agricoles durables et d'une gestion des terres propres à réduire ou éliminer les émissions permettrait de parer à ces inconvénients. Un investissement public considérable destiné à la création de capacités, au développement institutionnel, à la vulgarisation et au financement agricoles est toutefois nécessaire pour que les agriculteurs puissent réussir cette transition.

13. Les mesures appropriées axées sur l'agriculture pourraient aussi jouer un rôle important dans la réduction des émissions d'origine agricole et la pollution environnementale des systèmes de production modernes à forte intensité capitaliste, tout en favorisant l'adaptation au changement climatique. Souvent, dans ce contexte, des instruments de politiques agricole et environnementale visant à promouvoir des formes plus durables de production et d'atténuation existent déjà. Cependant, les technologies et les systèmes MRV font souvent défaut, de même que la capacité institutionnelle à gérer des objectifs multiples et des programmes complexes.

14. Les mesures d'atténuation axées sur l'agriculture dans les systèmes industrialisés de production agricole pourraient contribuer à la mise en place d'un système plus cohérent et plus complet de comptabilisation des gaz à effet de serre ainsi qu'à l'exécution transsectorielle des politiques environnementales.

Besoins en matière de mesure, rapport et vérification (MRV) – Une approche progressive

15. Le développement de systèmes MRV concernant le secteur agricole devra tenir compte de l'objectif, des coûts et des capacités des pays. Les pays auront besoin, comme il a été mentionné précédemment, de périodes de transition différentes pour adopter des systèmes MRV précis permettant de surveiller la réduction et l'élimination des émissions. L'aide financière, la création de capacités et le transfert de technologies sont indispensables aux pays en développement pour élaborer des systèmes MRV concernant les activités d'atténuation à caractère agricole. Il faudra apporter plus de précision aux mesures de compensation au moyen d'approches fondées sur le marché. L'adoption limitée et les expériences décevantes concernant les méthodes de comptabilisation fondées sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) montrent qu'une approche progressive, assortie de seuils de précision croissants, seraient mieux adaptée à l'apprentissage par la pratique et encouragerait l'adoption de mesures d'atténuation dont le besoin est si pressant.

Synergies entre le financement de l'atténuation, l'adaptation et l'aide publique au développement (APD)

16. La plupart des pays devront faire face aux défis de l'atténuation et de l'adaptation. Il est important d'accorder une priorité élevée aux mesures d'atténuation comportant des avantages

élevés en matière d'adaptation, à savoir la majeure partie des activités d'atténuation relatives aux terres agricoles. Les activités d'adaptation qui ne comportent pas d'avantages en matière d'atténuation ou qui augmentent les émissions, en revanche, devraient n'avoir qu'une faible priorité. Les financements devraient privilégier les premières, mais un supplément calculé sur la base de la valeur du « bien adaptation » pourrait être pris en considération. Il conviendrait de mettre en place des systèmes MRV permettant de quantifier la valeur du « bien adaptation », sur la base d'unités de comptabilisation convenues. La conjugaison des activités d'atténuation et d'adaptation réduirait sans doute considérablement les coûts de transaction.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

17. L'adaptation au changement climatique nécessite la gestion du risque par le contrôle de la qualité de l'information et de son utilisation, la fourniture de garanties contre le risque de changement climatique, l'adoption des bonnes pratiques connues de renforcement de la résilience des systèmes de moyens d'existence vulnérables et la conception de nouvelles solutions technologiques et institutionnelles.

18. Nombre de petits agriculteurs exploitent les terres marginales des tropiques, très vulnérables aux phénomènes liés au changement climatique, tels que la fréquence et l'intensité accrues des sécheresses. Ils ne peuvent supporter une réduction des revenus procurés par leurs modestes exploitations et sont mal équipés pour s'adapter aux conditions changeantes. Le changement climatique se répercute sur l'aptitude des terres aux différents types de culture, d'élevage, de pisciculture et de pâturage, ainsi que sur la santé et la productivité des forêts, l'incidence des ravageurs et des maladies, la biodiversité et les écosystèmes. Certaines exploitations disparaîtront par suite de l'augmentation de l'aridité, de l'épuisement des nappes souterraines, de la salinisation des sols et de la hausse du niveau de la mer.

19. Tout au long de l'histoire, les agriculteurs, les éleveurs, les sylviculteurs et les pisciculteurs ont appris à faire face à la variabilité du climat et ont souvent adapté leurs cultures et leurs pratiques agricoles aux nouvelles conditions, mais en raison de sa gravité et de sa rapidité, le changement climatique actuel présente de nouveaux défis. On prévoit que les changements concernant les températures et les précipitations, ainsi que la fréquence accrue de conditions météorologiques extrêmes entraîneront une réduction de la production végétale et animale et d'autres pertes de biens, qui mettront en péril non seulement la production alimentaire, mais aussi l'accès aux ressources alimentaires ainsi que la stabilité et l'utilisation de celles-ci. Dans certaines zones, les changements pourraient excéder la capacité d'adaptation de la population.

20. Un grand nombre de mesures d'adaptation auront pour objet de renforcer celles qui existent déjà, par exemple, l'application de pratiques agricoles écologiques et durables, les systèmes d'alerte rapide, les systèmes de détection des situations critiques liées au changement climatique et la gestion des risques catastrophiques. D'autres viseront les investissements ruraux destinés à réduire les effets à long terme de la variabilité climatique de brève durée sur la sécurité alimentaire, au moyen d'assurances agricoles et d'incitations encourageant les agriculteurs à adopter de meilleures pratiques agricoles et d'utilisation des terres cultivables.

21. L'agriculture n'est pas seulement victime du changement climatique, elle est aussi une source de gaz à effet de serre. La production végétale et animale rejette dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et est à l'origine d'une part importante des émissions de méthane (provenant du bétail et des zones humides, spécialement des rizières) et d'oxyde nitreux (imputables à l'utilisation des engrains). Les changements d'affectation des terres liés à la déforestation et à la dégradation des sols, deux effets dévastateurs des pratiques agricoles non durables, rejettent de grandes quantités de carbone dans l'atmosphère, contribuant ainsi au réchauffement de la planète.

22. Le recours à la solution des biocombustibles pour réduire les émissions de carbone et amoindrir la dépendance à l'égard des combustibles fossiles a des conséquences décisives pour la sécurité alimentaires ainsi que pour l'utilisation actuelle et future des terres.

La terre et les régimes fonciers

23. Le changement climatique menace de disparition un grand nombre de communautés rurales; par exemple, la hausse du niveau de la mer pourrait obliger de nombreuses communautés installées dans les zones côtières et les deltas des pays en développement à se déplacer vers des terres plus élevées. De même, les sécheresses provoquées par le changement climatique peuvent amener, avec une fréquence accrue, les agriculteurs et les éleveurs tributaires des précipitations à se disputer les terres et l'eau indispensables à leurs activités respectives.

24. Il est probable que ces déplacements de population feront naître des situations de concurrence entre les migrants et les communautés en place pour l'accès à la terre. Les efforts nécessaires pour concilier les divers besoins en matière d'utilisation des terres représentent à tous les niveaux un défi énorme pour les gouvernements. Dans les cas où les droits fonciers ne sont pas formalisés et où coexistent différents régimes fonciers coutumiers, les gouvernements devront travailler en étroite collaboration avec les communautés locales pour établir des régimes fonciers justes et équitables et élaborer des mécanismes de règlement des conflits. De nombreuses communautés déplacées se trouveront peut-être dans l'impossibilité de conserver leurs traditions agricoles ou pastorales; les mesures de politique foncière destinées à faciliter leur réinstallation devront s'inscrire dans un programme plus vaste, offrant aux personnes déplacées la possibilité de gagner leur vie en dehors du secteur agricole.

Les ressources hydriques

25. Par suite du changement climatique, les agriculteurs seront confrontés à des conditions de moins en moins prévisibles et à une variabilité accrue de l'approvisionnement en eau ainsi qu'à des sécheresses et à des inondations de plus en plus fréquentes. La situation variera toutefois beaucoup d'un endroit à l'autre. Les scientifiques prévoient qu'une augmentation d'un ou deux degrés de la température sera bénéfique pour l'agriculture aux latitudes septentrionales, tandis qu'une grande partie des zones tropicales arides et semi-arides feront face à une diminution des précipitations et du ruissellement touchant la majorité des pays en situation d'insécurité alimentaire qui s'y trouvent.

L'aménagement du territoire et la planification de l'utilisation des ressources naturelles dans les bassins hydrographiques visant à atténuer les effets du changement climatique

Le bassin hydrographique est le cadre logique de la planification de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles, visant à assurer la durabilité des systèmes de production, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. C'est dans ce cadre que se produisent les interactions les plus fortes entre l'utilisation et la gestion des ressources naturelles (action anthropique) et le comportement de ces ressources (réaction de l'environnement).

Prendre le bassin hydrographique comme cadre de la planification des mesures visant à apporter des changements aux systèmes de production afin de concilier et d'intégrer les objectifs de production et la protection des ressources naturelles est un choix technique et stratégique dicté par le caractère naturel des interactions entre ces ressources.

Une action d'une certaine envergure liée à l'utilisation et à la gestion des terres et de l'eau et réalisée au niveau du bassin hydrographique présente normalement un impact positif ou négatif, mesurable à court et moyen terme, sur la restauration ou la dégradation des sols, l'équilibre de la biomasse et le couvert végétal, la quantité et la qualité de l'eau, et la faune, entre autres variables importantes pour la durabilité des systèmes de production.

Source: FAO, 2002.

26. Le secteur le plus touché sera celui de l'agriculture pluviale – qui couvre 96% des terres cultivées, et 87% de l'Amérique du Sud. Dans les zones semi-arides marginales où la saison sèche est prolongée, le risque de pertes de récoltes augmentera. Dans les cas où il ne sera pas possible de garantir la stabilité de la production, les populations seront contraintes à l'émigration.

27. Dans les grands bassins et les deltas, l'irrigation sera aussi exposée à des risques dus à la combinaison de la réduction du ruissellement, de la salinisation, de l'augmentation des inondations, de la hausse du niveau de la mer et de la pollution urbaine et industrielle. Ces conditions de stress qui toucheront les principales zones de production réduiront la production agricole, la biodiversité et la capacité naturelle de récupération des écosystèmes, entraînant éventuellement des effets préjudiciables pour des millions d'agriculteurs et de consommateurs du monde entier, à mesure que s'amenuiseront les approvisionnements alimentaires.

28. Dans les zones où l'on prévoit une réduction des précipitations, il sera nécessaire d'améliorer le stockage, la gestion et la productivité de l'eau. Les grands périmètres d'irrigation devront s'adapter à l'évolution des régimes d'approvisionnement en eau et il faudra appuyer les mesures de maîtrise de l'eau à petite échelle sur le terrain.

Le rôle clé de l'eau

L'intensification de la production découlant de la gestion des eaux à usage agricole sera essentielle afin de garantir les approvisionnements alimentaires dans le monde et de parvenir à la sécurité alimentaire. La rareté croissante de l'eau et l'intensification des précipitations seront les phénomènes caractéristiques de l'évolution du modèle général de disponibilité de l'eau consécutive au changement climatique. Cette évolution fait peser une grave menace sur la stabilité de la production agricole, en particulier dans les périmètres d'irrigation permanente. La perte de terres productives due à l'augmentation de l'aridité des sols (et de la salinité qui l'accompagne), à l'épuisement de la nappe phréatique et à la hausse du niveau de la mer représente une menace secondaire.

À l'horizon 2030, les superficies irriguées seront soumises à une pression croissante pour accroître la productivité de l'usage de l'eau, à la fois pour suppléer à la production pluviale et répondre à la diminution des disponibilités en eau. La gestion de ce risque pour la production face à l'aridité et à la variabilité croissantes des précipitations exigera des systèmes de culture irriguée et pluviale plus réactifs et plus flexibles dans leur approche. À court terme, l'ajustement progressif de la grande exploitation et des systèmes de drainage seront essentiels pour garantir l'intensification des cultures et pour réduire l'écart entre les rendements réels et potentiels. Les ajustements essentiels au maintien des périmètres de cultures irriguées comprennent notamment les suivants:

- optimiser le stockage et la distribution de l'eau grâce à la fourniture de services à la demande;
- protéger les zones équipées des dégâts produits par les inondations et entretenir les bouches d'évacuation des eaux de drainage;
- adopter des pratiques de culture irriguée plus efficaces, et
- renforcer les capacités institutionnelles afin de garantir le fonctionnement du réseau (gouvernance de l'eau).

La négociation des allocations et des apports d'eau à usage agricole dans les bassins versants des fleuves entre les secteurs concurrents sera une condition préalable essentielle à un meilleur fonctionnement et à l'augmentation de la productivité.

Les investissements bien ciblés dans les services de maîtrise de l'eau à petite échelle et l'amélioration des services à grande échelle, joints aux réformes institutionnelles connexes seront rentables à moyen terme.

Enfin, à long terme, il faudra prévoir avec plus de précision la transition vers une agriculture irriguée dans les zones touchées par la rareté de l'eau où une agriculture commerciale serait possible et rentable.

Source: Changement climatique et sécurité alimentaire: un document-cadre, FAO, 2007

Les forêts

29. Les forêts tropicales représentent environ 40% de la superficie forestière mondiale et recèlent quelque 60% de la biomasse forestière mondiale. En Amérique latine, les forêts tropicales, qui représentent environ 22% du couvert forestier mondial exercent une forte influence sur le climat local et régional, jouent un rôle important dans le cycle mondial du carbone et abritent une proportion considérable de l'ensemble des espèces végétales et animales de la planète. D'autre part, en Amérique latine tropicale et subtropicale, les forêts ont une grande

importance économique, fournissant des produits marchands destinés aux marchés nationaux et internationaux. Un grand nombre de personnes exercent leur activité dans ce secteur et beaucoup d'autres, notamment les peuples autochtones, tirent principalement leur subsistance des produits forestiers non ligneux. Les forêts tempérées d'Amérique latine sont importantes, mais dans une bien moindre mesure, pour les exportations du Chili, et dans une mesure plus faible encore, pour celles de l'Argentine.

30. Le couvert forestier de l'Amérique latine a régressé de 992 millions d'hectares en 1980 à 918 millions d'hectares en 1990, soit un taux de déforestation annuel de 0,8% au cours de cette période. La déforestation annuelle est passée en moyenne de 5,4 millions d'hectares en 1970 à 7,4 millions d'hectares en 1990 (FAO, 1993). Entre 1980 et 1990, la déforestation en zone tropicale est tombée de 826 millions d'hectares à 753 millions d'hectares, soit une diminution de 0,9% (Programme des Nations Unies pour l'environnement, PNUE, 1992). Les forêts tropicales de la côte pacifique de l'Amérique centrale couvraient dans le passé 55 millions d'hectares. Aujourd'hui, il n'en reste que 2%, bien que des pays comme le Costa Rica aient conservé et protégé certaines de leurs forêts sous la forme de parcs nationaux ou de réserves forestières. De même, 4% seulement des 100 millions d'hectares qu'occupait initialement la forêt atlantique du Brésil (présentent aussi marginalement au Paraguay et dans le nord-est de l'Argentine) sont encore intacts. En Argentine, les forêts couvraient 106 millions d'hectares en 1914, mais il en restait moins d'un tiers dans les années 80. On a observé des taux élevés de déforestation également dans l'État de Paraná au Brésil, dans les zones subtropicales et dans le Gran Chaco, ainsi que dans les forêts andines de Patagonie et dans les forêts australes.

31. Comme l'indiquent les études de vulnérabilités réalisées par l'Université catholique de São Paulo (UCSP) et par les soins de projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les forêts d'Amérique latine ne sont pas confrontées à la seule menace du changement climatique. À défaut de mesures adéquates, la mauvaise gestion des écosystèmes aura à son tour des effets plus graves que le changement climatique. Les coupes de bois sont en augmentation, surtout dans les pays tropicaux et subtropicaux, de sorte que les populations locales se trouveront confrontées à une grave pénurie de produits forestiers pour leur subsistance ou pour le commerce traditionnel. On prévoit aussi une augmentation des coupes forestières en réponse au besoin croissant de terres agricoles.

32. La conversion à grande échelle des forêts tropicales en pâturages entraînera probablement des changements dans le climat local de surface, une hausse de la température du sol, des fluctuations de la température diurne et une réduction de l'évapotranspiration. Une proportion considérable des précipitations dans le bassin de l'Amazone a pour origine l'évapotranspiration, qui pourrait diminuer par suite de la déforestation constante et massive. L'ampleur des coupes forestières pourrait augmenter l'érosion de l'énorme bassin fluvial de l'Amazone et les autres effets à long terme indésirables au-delà des zones déboisées. Selon les projections, les forêts tropicales seraient remplacées par des pâturages dégradés, il n'y aurait pas d'augmentation importante de la température de surface, de diminution de l'évapotranspiration et des précipitations dans le bassin de l'Amazone. En outre, les forêts pourraient difficilement se rétablir du fait de la prolongation de la saison sèche.

33. Le cycle mondial du carbone pourrait aussi s'en trouver modifié. Le rôle de puits de carbone potentiel des forêts d'Amérique latine est considéré comme très menacé, bien que l'effet du changement climatique sur le piégeage du carbone dans les sols tropicaux puisse être très complexe, car il dépend de la température de l'air, de la concentration en CO₂, de la répartition des précipitations saisonnières, du dépôt de l'azote et des incendies. La conversion de forêts en pâturages en Amazonie sur une période de 35 ans a eu pour résultat une émission nette de méthane et un piégeage net de CO₂.

34. Les forêts tropicales sont probablement plus touchées par les changements concernant les disponibilités en eau du sol (par exemple, les sécheresses saisonnières, l'érosion du sol ou le lessivage d'éléments nutritifs causé par de fortes pluies) et éventuellement par la fertilisation en

CO₂ que par les changements de températures. Le lessivage des nutriments, l'érosion et l'extraction du bois peuvent aussi provoquer une diminution de la biomasse et de la biodiversité.

Message du Partenariat de collaboration sur les forêts: les forêts et le changement climatique

1. Une gestion durable des forêts offrira un cadre efficace aux fins d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
2. Les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, fondées sur une gestion efficace des forêts, devraient être menées parallèlement.
3. La collaboration intersectorielle, les incitations économiques et la création d'autres moyens d'existence sont essentielles pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts.
4. Il est essentiel et urgent de renforcer les capacités et de réformer la gouvernance.
5. Le suivi et l'évaluation des forêts sont utiles aux décideurs, mais un renforcement de la coordination est nécessaire à tous les niveaux.
6. Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts s'engagent à mettre en œuvre une approche de collaboration mutuelle fondée sur la gestion intégrée des forêts, pour aborder les questions d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Source: Cadre stratégique du Partenariat de collaboration sur les forêts relatif aux forêts et au changement climatique, 2008.

La pêche et l'aquaculture

35. Le secteur de la pêche emploie plus de 200 millions de personnes dans le monde, dont 98% se trouvent dans les pays en développement. Le poisson est la principale source de protéines dans l'alimentation de nombreuses populations pauvres, représentant environ 20% des protéines d'origine animale consommées par plus de 2,8 milliards de personnes. Le changement climatique met en péril cette importante source de revenu et de nourriture pour les populations pauvres.

36. Le changement climatique entraînera une augmentation de la température des eaux, la hausse du niveau de la mer, la fonte des glaciers, la modification de la salinité et de l'acidité des océans, des cyclones plus nombreux dans certaines zones, moins de pluies dans d'autres, et des variations de la répartition et de l'abondance des populations de poissons. Le changement climatique compromet la durabilité et la productivité d'une ressource économique et environnementale primordiale, mais il offre aussi des opportunités, en particulier pour l'aquaculture.

37. Les effets du changement climatique toucheront les populations dépendantes de la pêche et de l'aquaculture en raison de l'augmentation des coûts de production et de commercialisation, de la baisse du pouvoir d'achat et des exportations et des risques accrus liés à la dégradation des conditions atmosphériques. Les petites communautés de pêcheurs de certaines zones seront confrontées à des situations de plus grande incertitude par suite de la réduction des disponibilités, de l'accès, de la stabilité et de l'utilisation des aliments et des approvisionnements alimentaires et de la raréfaction des emplois.

38. La production aquacole qui représente actuellement 45% de la consommation mondiale de produits de la mer continuera à augmenter pour satisfaire la demande future, de sorte que le changement climatique offrira des opportunités nouvelles. La production progressera probablement dans les régions tempérées, stimulée par l'amélioration des taux de croissance, la prolongation de la saison d'élevage et la disponibilité de nouvelles zones d'élevage, où le climat était précédemment trop froid pour la pisciculture. En conséquence, les possibilités de développement de l'aquaculture augmenteront, en particulier dans les régions tropicales et subtropicales.

Ravageurs et maladies transfrontières

39. Les ravageurs et les maladies menacent depuis toujours la production alimentaire, directement par les pertes qu'ils causent aux cultures vivrières et à la production animale, indirectement par le manque à gagner résultant du rendement insuffisant des cultures commerciales. Bien entendu, ce sont les petits agriculteurs qui auront le plus à perdre. Actuellement, ces pertes s'aggravent sous l'effet du changement et de l'instabilité croissante du climat, menaçant la sécurité alimentaire et les moyens d'existence ruraux dans le monde entier.

40. Bien que l'on dispose de preuves évidentes que le changement climatique modifie la répartition des ravageurs et des maladies affectant les animaux et les végétaux, il est difficile d'en prévoir tous les effets. Les changements concernant la température, l'humidité et les gaz de l'atmosphère peuvent accélérer les taux de croissance et de reproduction des plantes, champignons et insectes, modifiant les interactions entre les ravageurs, leurs ennemis naturels et leurs hôtes. Les changements affectant le couvert du sol, comme la déforestation ou la désertification, peuvent avoir pour résultat de rendre les plantes et les animaux restants de plus en plus vulnérables aux ravageurs et aux maladies. Il est donc nécessaire de développer de nouvelles pratiques agricoles, des variétés végétales et des races animales différentes, et des méthodes de gestion intégrée des ravageurs. Les pays devraient examiner l'opportunité d'introduire des agents de lutte biologique ou de nouvelles espèces végétales et races animales résistantes aux ravageurs et aux maladies. Les gouvernements devraient aussi renforcer, en toute priorité, les services nationaux de santé animale et de protection végétale.

LA GESTION DU RISQUE

41. Depuis des millénaires, l'humanité est confrontée à des catastrophes. Il est nécessaire de recueillir l'expérience acquise, de l'analyser et de la systématiser pour améliorer la planification et les programmes locaux visant à faire face aux situations catastrophiques. Il faudra également trouver des solutions nouvelles. Il convient d'évaluer l'utilité de l'expérience passée face aux effets inédits et très rapides que provoquera probablement le changement climatique.

42. Au niveau communautaire, on peut renforcer les capacités de la population de manière à améliorer la prévention des risques et la préparation à les affronter. À cet effet, il convient de consolider les organisations rurales, comme les écoles de terrain pour les agriculteurs. Il faudrait créer des technologies et des systèmes permettant de surveiller les conditions locales afin d'aider les agriculteurs et les autorités locales à déterminer de la façon la plus détaillée possible quelles seront les répercussions du changement climatique dans leur région. Pour réduire au minimum les effets du changement climatique sur la faim, une approche plurielle appliquée dans le triple cadre national, régional et international est indispensable.

43. Une collaboration plus étroite est nécessaire entre les spécialistes du changement climatique, qui élaborent des projections et sont tournés vers l'avenir, et les groupes de travail qui s'occupent de la gestion des risques catastrophiques et de la sécurité alimentaire, et se soucient du présent.

44. Il faudrait étudier de nouvelles formes de financement des activités visant les risques liés au changement climatique et la sécurité alimentaire. Mentionnons à cet égard, la création d'instruments de microfinance à l'intention des communautés et des ménages, l'élargissement du rôle du secteur privé, l'intensification de celui des fondations et l'autonomisation de la population rurale pauvre de façon à ce qu'elle puisse avoir accès au marché des crédits carbone.

TROIS PROPOSITIONS POUR ANCER L'AGRICULTURE DANS UN RÉGIME DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

45. Trois propositions sont présentées pour ancrer l'agriculture dans un régime futur concernant de changement climatique. La proposition principale vise à faciliter la réalisation des avantages mutuels uniques que ce secteur peut offrir en matière de sécurité alimentaire, de

développement agricole durable et d'adaptation au changement climatique, tout en contribuant au succès des activités d'atténuation prévues dans le cadre du Programme de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts des Nations Unies (REDD).

Ancrer l'agriculture dans les mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans les pays en développement

46. En raison des avantages multiples qu'elles présentent pour l'atténuation, le développement durable et les services environnementaux, et de leurs synergies avec l'atténuation, beaucoup de pratiques agronomiques et certains types d'utilisation des terres agricoles peuvent être considérées comme des candidats prioritaires à l'inclusion dans les mesures d'atténuation appropriées au niveau national.

47. Pour que ces avantages se concrétisent, il est nécessaire de faciliter l'adoption de ces pratiques et utilisations des terres par les agriculteurs au moyen de la création de capacités et de transferts de fonds et de technologies conçus pour répondre aux besoins spécifiques de l'agriculture (qui présente certaines similarités avec la REDD).

48. Le paragraphe 73d) du texte de négociation du Groupe spécial de l'action concertée à long terme (AWG-LCA) (FCCC/AWGLCA/2009/8) prévoit que les mesures d'atténuation appropriées au niveau national peuvent comprendre des activités REDD et autres mesures d'atténuation mises en œuvre dans différents zones et secteurs, y compris l'agriculture. Bien que ce soit la situation nationale qui dictera le contenu des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, l'importance de l'agriculture pour l'économie de nombreux pays en développement et de la plupart des pays les moins avancés, ainsi que pour les moyens de subsistance de 70% de la population pauvre des pays de la région, en fait un facteur clé pour affronter avec succès le changement climatique dans le contexte du développement durable d'une grande partie du monde en développement.

Garantir le financement de l'atténuation et des mesures d'adaptation dans le secteur agricole

49. Deux étapes principales paraissent nécessaires:

- i) **Élargir le champ d'application du Mécanisme pour un développement propre (MDP)** afin que les possibilités de piégeage du carbone agricole souterrain et aérien (89% du potentiel d'atténuation technique provenant de l'agriculture) puisse se réaliser. Les activités AFOLU pourraient comprendre la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD), la gestion durable des forêts, la restauration des zones humides, la gestion durable des terres agricoles et des pâturages, ainsi que d'autres utilisations durables des terres. Les unités de réduction certifiées temporaires/à long terme des émissions pour les crédits relatifs à l'utilisation des terres (boisement/reboisement) ne sont pas acceptées sur le marché pour diverses raisons. Une unité intégralement financée pourrait être créée en adoptant une approche tampon destinée à assurer la permanence. Les conséquences de différents types de plafonds et d'incitations visant à réduire les émissions par unité de produit nécessitent des recherches concernant les différentes utilisations des terres et régions. À cet égard, la FAO a entamé des travaux sur le secteur de l'élevage dans la région.
- ii) **Établir de nouveaux mécanismes financiers assortis d'approches plus larges et plus souples** intégrant différentes sources de financement et différents programmes de paiement/incitation novateurs propres à toucher les producteurs, y compris les petits propriétaires. Une approche progressive, utilisant des modalités d'agrégation plus rentables, des paiements initiaux garantis par des assurances ou des garanties de bonne fin, des règlements simplifiés et la reconnaissance des droits de propriété communautaires/individuels, formels/coutumiers, sont certains des éléments qui paraissent prometteurs à cet égard.

Vers une approche globale du paysage. Gestion des synergies

50. L'adoption d'une approche englobant toutes les utilisations de la terre pourrait favoriser une meilleure gestion des synergies, des avantages réciproques et des fuites qui se produisent dans l'atténuation des gaz à effet de serre provenant de sources foncières et de puits.

51. Suivant cette approche, les bases du carbone terrestre pourraient comprendre: i) tous les bassins de carbone terrestre (sol et biomasse aérienne et souterraine pour les gaz à effet de serre correspondants) ou ii) tous les bassins de carbone terrestre, mais dans la mesure du possible, avec une comptabilisation distincte pour les différents systèmes d'utilisation des terres, par exemple ceux qui peuvent être réglementés au titre d'un système REDD national, conformément à l'aptitude des écosystèmes relativement à l'adoption durable de mesures d'adaptation au changement climatique, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes fragiles de la région.

52. D'autres questions importantes concernent la nécessité de mettre en place au fil du temps un système de comptabilisation rigoureux des gaz à effet de serre issus de l'utilisation des terres. Un tel système serait nécessaire pour évaluer les fuites liées aux activités d'atténuation relatives à l'utilisation des terres, à la bioénergie et au commerce, ainsi que pour garantir l'application réciproque des différentes politiques agricoles et environnementales. Tout aussi importante sera la définition d'une période de transition, propre à chaque pays, pour établir un horizon de planification permettant aux organisations nationales de créer des capacités et des systèmes de gestion, et de mener des recherches visant à améliorer les connaissances. Selon la situation du pays, un transfert de technologies et une aide financière seraient nécessaires ainsi que des incitations pour récompenser ceux qui seront les premiers à prendre des mesures à cet égard.

CADRE DE L'ACTION DE LA FAO

53. Plus de 1,02 milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde, dont 70% vivent en milieu rural où l'agriculture, la sylviculture et la pêche constituent la principale source de revenus. Dans ces conditions, la FAO se doit de veiller à ce que les préoccupations relatives à la sécurité alimentaire soient dûment prises en compte dans les débats et les activités consacrés au changement climatique.

54. L'action de la FAO concernant le changement climatique découle de son mandat qui consiste à relever les niveaux nutritionnels, à améliorer la productivité agricole et le niveau de vie des populations rurales et à contribuer à la croissance de l'économie mondiale. Forte des activités multidisciplinaires qu'elle mène dans l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'aquaculture, l'élevage, l'économie du développement rural et la sécurité alimentaire, la FAO applique une approche intégrée de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. À cet égard, elle doit déterminer les défis actuels et futurs, apporter une aide à ses membres, spécialement aux plus vulnérables d'entre eux, afin d'améliorer leur capacité à affronter les effets négatifs du changement climatique et de la variabilité qui l'accompagne, et contribuer à la recherche des moyens d'exploiter au maximum toute opportunité qui pourrait se présenter. La FAO accorde une importance particulière à la détermination des opportunités et pratiques susceptibles de favoriser les synergies entre les objectifs de l'adaptation et de l'atténuation, et de contribuer à la réalisation de ceux du développement.

55. L'action de la FAO embrasse un large éventail d'activités allant du niveau local au niveau mondial, et des mesures immédiates aux stratégies à long terme destinées à parer au changement climatique. La FAO s'attache à mettre en œuvre une approche à l'échelle de l'écosystème, englobant l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

56. Toutes les unités techniques de la FAO, à savoir les Départements de l'agriculture et de la protection des consommateurs, du développement économique et social, des pêches et de l'aquaculture, des forêts, de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et de la coopération technique, ainsi que le Bureau juridique, et les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux, participent à l'action relative au changement climatique. La Division du climat, de

l'énergie et des régimes fonciers du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est chargée de la coordination générale et facilite les activités intégrées et interdisciplinaires.

L'action de la FAO relative au changement climatique se fonde sur les principes de base suivants:

- Intégrer le thème du changement climatique dans la planification de la sécurité alimentaire et du développement, dans tous les secteurs et à toutes les échelles spatiotemporelles;
- Adopter une approche systémique exploitant les synergies entre l'atténuation, l'adaptation et la production vivrière durable;
- Travailler de façon participative, adaptée aux conditions locales et en réponse à la demande, en tenant compte des besoins des hommes et des femmes, ainsi que des priorités des peuples autochtones et autres communautés vulnérables ;
- Considérer l'adaptation et l'atténuation comme un processus d'apprentissage social permanent associant savoirs locaux et connaissances scientifiques;
- Promouvoir les synergies entre les conventions et accords internationaux relatifs au changement climatique, à la désertification, à la biodiversité et aux forêts.

Source: Changement climatique et sécurité alimentaire: un document-cadre, FAO, 2008

57. Plus précisément, les travaux de la FAO sur les questions relatives au changement climatique comprennent les éléments suivants:

- Intégrer la sécurité alimentaire et les effets du changement climatique dans la planification du développement rural;
- Élaborer une approche multidisciplinaire;
- Concevoir et valider des approches systémiques présentant des synergies qui intègrent les mesures d'atténuation et d'adaptation avec la production vivrière durable;
- Garantir l'intégrité des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles comme base de la conception des mesures d'atténuation et d'adaptation;
- Considérer les mesures d'atténuation et d'adaptation comme des processus continus d'apprentissage social;
- Associer savoir local et recherche scientifique;
- Prendre en considération les besoins et les priorités, ventilés par sexe, des peuples autochtones;
- Assurer l'échange interactif des connaissances et de l'information; et
- Promouvoir les synergies entre les conventions internationales sur le changement climatique, la désertification et la biodiversité.

L'AVENIR: ALLIANCES ET ACCORDS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

58. Les efforts de l'ampleur nécessaire pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter sont hors de portée des pays de la région pris individuellement. En plus des organisations internationales, dont le rôle est sans aucun doute indispensable, une concertation s'impose au niveau régional et sous-régional. Tout aussi importante est la participation active aux principales initiatives actuelles et en cours d'élaboration, dont quelques unes sont citées ci-dessous:

- L'initiative de développement durable de l'Amérique latine et des Caraïbes;
- Le Comité andin des autorités chargées des questions d'environnement;
- La Coordination andine des bureaux du changement climatique;
- La Convention régionale concernant la gestion et la conservation des écosystèmes forestiers naturels et le développement des plantations forestières;
- Le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale;

- Le Centre du changement climatique de la Communauté des Caraïbes;
- Le programme latino-américain relatif au carbone;
- Le Réseau ibéro-américain des bureaux du changement climatique;
- Le Fonds prototype pour le carbone.

59. Plus peut-être qu'aucune autre région du monde, l'Amérique latine et les Caraïbes concentrent un ensemble notoire de menaces, de risques, de défis et d'opportunités liés au changement climatique, pour lesquels les mesures mentionnées ci-dessous pourraient être prises en considération dans le contexte de l'élaboration de politiques nationales, sous-régionales et régionales:

- Renforcement des institutions de la région;
- Création de mécanismes spécialement destinés à renforcer les institutions; et
- Échange réciproque des connaissances et de l'expérience acquises par les pays en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

SOMMET DE COPENHAGUE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le sommet sur le changement climatique tenu à Copenhague (décembre 2009) a abouti à une déclaration finale dans laquelle 29 pays (dont les États-Unis et la Chine) ont exprimé leur accord sur les points suivants:

- **Limitation de la hausse des températures à deux degrés:** il est « pris note » de l'objectif consistant à limiter à deux degrés le réchauffement de la planète. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un réchauffement supérieur à deux degrés aurait des conséquences catastrophiques pour l'homme et pour la nature.
- **Gaz à effet de serre:** Les pays industrialisés doivent présenter avant le 31 janvier 2010 des objectifs nationaux de réduction des émissions pour 2020. Le dernier projet de texte ne propose pas d'objectif commun pour les pays industrialisés. Les objectifs de réduction des pays émergents dépendront de l'aide financière et technique que leur apporteront les pays industrialisés.
- **Fonds:** Les pays industrialisés accorderont aux pays en développement 30 milliards de dollars au total (environ 21 milliards d'euros) au cours de la période 2010-2012, afin de les aider à faire face aux effets du changement climatique et à promouvoir leur développement propre. Les États riches s'engagent à accorder 100 milliards de dollars par an aux pays pauvres d'ici à 2020.
- **Supervision:** Les pays émergents et en développement doivent permettre les analyses et les consultations internationales concernant leurs activités de protection de l'environnement en tenant compte de leur priorités nationales. À cet égard, la Chine a obtenu d'être dispensée d'inspections internationales indépendantes.
- **Déforestation:** Le projet de rapport indique sans autre précision que la protection des forêts et la mobilisation des fonds nécessaires sont essentiels. Par exemple, la provenance des fonds nécessaires à la lutte contre la déforestation reste vague.
- **Révision:** L'accord sera révisé en 2015 de manière à étudier la possibilité de limiter la hausse des températures à 1,5 degrés seulement. Ce chiffre a été préconisé principalement par les États insulaires, qui se voient menacés par la hausse du niveau de la mer.
- **Caractère contraignant:** la mention du caractère juridiquement contraignant de l'accord a été supprimée.

Source: Adapté de <http://sefrugal.wordpress.com/2009/12/21/acuerdo-minimo-en-copenhague-2009/>